

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 1^{er} juin 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

**Mardi 09 juin 2026
à 19h00**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Présentation d'un projet agrivoltaïque

Approbation du compte-rendu du 12 mai 2026

Approbation du compte-rendu du 05 juin 2026

1-Personnel : création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet

2-Personnel : création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet

3-Personnel : annulation de la délibération 12.02.2026.10 portant création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale à temps non complet

4-Personnel : tableau des effectifs

5-Finances : décision modificative n°1

6-Finances : tarif des repas à la cantine

7-Finances : remboursement de frais

Questions diverses

SEANCE DU 09 JUIN 2026

Le neuf juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Lyliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

Etaient présents : Mme SIGNAT Lyliane, Maire,

M. AMBERT Aymeric, Mme BLANCHARD Charène M. BRILLOUET Damien, M. BRUN Xavier, Mme CHABOUSSIE Audrey, M. DUBREUIL David, Mme LEMMET Muriel, M. LEROY Christophe, M. MARCHADIER Bruno, Mme MARIDET Elisabeth, Mme MASSONNEAU Adeline, Mme OGER Isabelle, M. REGUILLET Alexandre, Mme ROUSSEAU Michelle.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle OGER

Présentation d'un projet agrivoltaïque

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur les comptes rendus des séances du 12 mai 2026 et du 05 juin 2026, dont un exemplaire leur a été transmis.

Aucune remarque n'étant soulevée, les comptes rendus de ces deux séances sont adoptés à l'unanimité.

1-PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET 09.06.2026.01

Madame le Maire, considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services techniques :

- propose aux membres du Conseil Municipal, de créer, au titre de l'article L332-23,1° du code général de la fonction publique (accroissement temporaire d'activité), du 26 janvier 2026 au 28 février 2026, un emploi non permanent, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi non permanent, d'adjoint technique territorial, à temps complet, du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2026

Durée hebdomadaire de travail : 35h00

- Services techniques : voirie, espaces verts, entretien des bâtiments...
- Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint technique - rémunération à minima IM 366 (*Décret 2023-519 du 28 juin 2023*)
- Heures complémentaires et frais de déplacement si nécessités de service.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

2-PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET 09.06.2026.02

Madame le Maire, considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services techniques :

- propose aux membres du Conseil Municipal, de créer, au titre de l'article L332-23,1° du code général de la fonction publique (accroissement temporaire d'activité), à compter du 07 juillet 2026 jusqu'au 30 août 2026, un emploi non permanent, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi non permanent, d'adjoint technique territorial, à temps complet, du 07 juillet au 30 août 2026

---Temps de travail :

-du 07 juillet au 17 août : 4h00/sem

-du 17 août au 30 août : 2h30/sem + 10h00 de ménage scolaire (sur les 2 semaines)

---Services techniques : entretien des locaux communaux et scolaires

---Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint technique - rémunération à minima IM 366 (*Décret 2023-519 du 28 juin 2023*)

---Heures complémentaires et frais de déplacement si nécessités de service.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

3-PERSONNEL : ANNULATION DE LA DELIBERATION 12.02.2026.10 PORTANT CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET 09.06.2026.03

Par la délibération 12.02.2026.10, le Conseil Municipal a décidé la création, d'un poste d'agent de maîtrise territorial à temps non complet au titre de la promotion interne.

Il y a eu erreur au Centre de Gestion : la promotion au grade d'agent de maitrise n'est pas possible pour l'agent concerné. Cet agent est pluricommunal, il travaille également dans une autre collectivité mais sur un autre emploi qui lui permet d'accéder à ce grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal annule la délibération 12.02.2026.10 portant création d'un poste d'agent de maitrise territorial à temps non complet.

Le poste d'adjoint technique principal de 2e classe est donc maintenu.

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

4-PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS

09.06.2026.04

Considérant l'annulation de la délibération 12.02.2026.10 portant création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale à temps non complet, et le maintien du poste d'adjoint technique principal de 2e classe, le tableau des effectifs s'établit donc ainsi :

N° de délibération Portant création ou modif. du temps de travail	Grade ou emploi		Catégorie	Effectif	Service	Temps de travail
	SECTEUR ADMINISTRATIF					
14.09.2023.03.1	Rédacteur principal 1ère classe	SA1	B	1	Secrétariat	35h00/semaine
12.05.2026.03	Agent administratif territorial	SA3	C	1	Secrétariat	20h00/semaine
	SECTEUR TECHNIQUE					
12.04.2018.07	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	ST3	C	1	Garderie- entretien locaux	10h00/semaine
14.09.2023.02	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	ST4	C	1	Voirie	16h00/semaine
24.10.2023.01	Adjoint technique territorial	ST7	C	1	Cantine-garderie- entretien locaux	30h10mn/semaine
11.04.2025.04	Adjoint technique territorial	ST8	C	1	Cantine	25h30mn/semaine

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

5-FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1

09.06.2026.05

Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 au budget 2026 afin d'ajuster les crédits budgétaires

Objet de la dépense	Article	Montant	Article	Montant
Virement section investissement	65888	-400.00	023	400.00
Informatique secrétariat	021	400.00	2188.63	400.00

Cette délibération annule et remplace la délibération 12.05.2026.01

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

6-FINANCES : TARIF DES REPAS A LA CANTINE

09.06.2026.06

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs des repas de cantine qui seront appliqués à la rentrée 2026.

Le tarif actuel, pour les enfants, est de 2,90 €, tarif uniformisé sur le RPI Plassay-Les Essards-St Sulpice d'Arnoult. Celui pour les adultes de 6,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs du repas de cantine à compter du 1er septembre 2026. Le repas sera facturé :

- **3.00 € pour les enfants**
- **6.00 € pour les adultes**

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

7-FINANCES : REMBOURSEMENT DE FRAIS

09.06.2026.07

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'un agent communal a dû engager des frais lorsqu'il n'a pas été possible de régler par mandat administratif, elle sollicite le remboursement de ces frais :

Mousset Nathalie	Jeux pour la garderie (<i>facture Action</i>)	35.64 €
------------------	---	---------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et au vu des justificatifs des dépenses présentés, décide de rembourser les frais engagés par Mme Mousset.

Vote du conseil : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Composition de la CCID : personnes retenues par les services des impôts : M. Bruno Marchadier, M. Aymeric Ambert, Mme Elisabeth Maridet, M. Christophe Leroy, Mme Isabelle Oger, Mme Charlène Blanchard, M. Xavier Brun, M. Christian Cochon, Mme Sophie Penaud, M. Joël Favre, Mme Florence Guillout.

La commission vie scolaire se réunira le lundi 29 juin 2026 à 20h00.

Le conseil d'école aura lieu le 18 juin 2026 à 18h30 aux Essards, Mme Oger représentera la commune.

Le séminaire SCOT aura lieu le 18 juin 2026 à St Georges des Coteaux de 14h00 à 16h00. Mme Adeline Masonneau représentera la commune.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 07 juillet 2026 à 19h00.

La commission environnement s'est tenue le lundi 08 juin 2026 :

- poursuite de l'utilisation de prestataires pour l'entretien des abords des routes
- réflexion sur l'aménagement et le fleurissement du terrain du bassin de rétention aux Guillons
- liaison douce entre les Guillons et le Bourg : réunion avec les agriculteurs concernés pour en rediscuter
- besoin de matériel pour les services techniques : taille haie et souffleur

Un panneau de chantier provisoire « interdiction aux poids lourds » sera installé à la Loubatière le temps des travaux à Loubabox.

La commission information et communication s'est réunie le mardi 02 juin 2026 pour préparer la lettre d'été qui sera distribuée début juillet.

La commission fête et cérémonie s'est réunie le mardi 326 mai 2026 pour préparer :

- le concert du 14 juin de Big Band, un food truck sera présents ainsi qu'une buvette tenue par l'association de chasse de St Sulpice
- le concert du 21 juin 2026 : il y aura également Jaja'pizz et une buvette tenue par l'association de chasse de St Sulpice
- le parking de l'Eglise sera interdit au stationnement du samedi soir au dimanche soir pour les 2 week-ends concernés.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,
SIGNAT Lyliane

Le secrétaire de séance,
OGER Isabelle